RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160
Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

Sous la Présidence de Cornelia ROTT - Maire,

Présents : Cornélia ROTT, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Lucie FRISON, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT,

Absents excusés : Aurélie HAUCK, absente excusée, donne pouvoir à Claudia FRISON, Frédérique JUNKER, absente excusée donne pouvoir à Lucie FRISON,

Absents : Mélanie FISCHER, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents ou représentés : 16

OBJET : 4. FINANCES

4.2 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DE L'EGLISE CATHOLIQUE : demande de subventions

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune peut verser des subventions à des associations. Toutes subvention d'un montant supérieur à 23 000 € donnera lieu à la mise en place d'une convention spécifique entre la commune et l'association bénéficiaire.

Il est ici précisé que le montant dont il est question dans la présente délibération est inférieur à ce seuil.

La commune souhaite verser la subvention suivante :

Nature de la Subvention	Bénéficiaires	Nature juridique du bénéficiaire	Montant alloué
Subvention pour l'église catholique de SEEBACH pour le remplacement du toit de l'église.	Conseil de Fabrique de l'église Saint-Martin de SEEBACH	Association	12 000 €
TOTAL			12 000 €

Le Conseil Municipal avait déjà validé le principe et le montant de cette subvention lors de sa séance du 29 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026. Ces travaux prévoient le remplacement de la toiture dans sa totalité pour un montant de 53 055,25 € HT soit 58 360 € TTC. Une copie des devis et des autres pièces justificatives du dossier ont été fournies à la commune.

Par un courrier en date du 13 juillet 2023, le Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint-Martin a fait la demande pour une participation pour des travaux d'un montant prévisionnel total de de 53 055,25 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,

- **DECIDE** d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 12 000 € représentant environ 20% du coût des travaux TTC au profit du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Martin de SEEBACH, qui sera imputé sur la ligne budgétaire 204,

- **PRECISE** que cette subvention sera versée après fourniture d'un certificat attestant de la réalisation des travaux dans les conditions prévues dans le dossier de demande ainsi qu'un récapitulatif des factures payées,

- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT

Le secrétaire de séance
Denis EBERT

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication